

Visa long séjour - Travailleur

Documents à fournir

Désignation	Qté	
Documents communs		
Photo d'identité récente	6	
Demande motivée et signée par l'intéressé(e) adressée au Ministre de l'Intérieur		
Notice de renseignements ^(*) bien complétée, signée et datée		
Déclaration sur l'honneur ^(*)	1	
Photocopie du passeport (3 premières pages)	1	
Certificat de résidence à Madagascar	1	
Certificat d'inscription au registre d'étranger à demander à la Préfecture de police ou au District	1	
Photocopie de la Carte fiscale situation fiscale, certifiée par l'autorité compétente (Direction Générale des Impôts)	1	
Contrat de Travail visé	1	
Autorisation d'emploi délivré par le Ministère chargé du Travail	1	
Documents en sus pour la 1 ^{ère} demande		
Extrait de Casier judiciaire original délivré par son pays d'origine de moins de six mois		
Photocopie du visa transformable avec cachet d'entrée claire et lisible		
Billet retour	1	
Documents en sus pour le renouvellement		
Extrait de Casier judiciaire bulletin N°3 de moins de 3 mois délivré à Madagascar		
Photocopie des visas longs séjours précédents		
Photocopie de la carte de résident en cours		
Attestation de paiement IRSA		

^{(*) :} Modèle ou formulaire pouvant être retiré à l'EDBM ou téléchargeable sur le site : www.edbm.mg

Remarques:

- L'Administration se réserve le droit de demander des **pièces complémentaires** en cas de nécessité pour l'instruction de dossiers
- Pour les documents en photocopies, la **présentation des originaux** est constamment exigée par l'administration.
- Au moment du dépôt de dossier, la présence de l'intéressé est obligatoire.

▶ Procédure des dossiers

- Dépôt de dossier complet
- Enrôlement biométrique avec délivrance de récépissé.
- Enquête de moralité pour les étrangers domiciliés à Antananarivo
- Paiement des droits de visa et de carte de résident
- Retrait de la carte et du visa biométrique (apposé dans le passeport)

NB: Pour les dossiers hors Tanà, en provenance du District et de la Préfecture, la Fiche des renseignements dite <u>Fiche 33</u> délivrée par le commissariat de Police ou la Gendarmerie au niveau local est exigée. Ces dossiers complets avec bordereau de transmission (en bonne et due forme) pourraient être déposés directement à l'EDBM ou transmis par voie courriel normal.

Visa long séjour Version 13 : Mai 2024

Durée de séjour obtenu	Droits de visa de séjour	Droits de délivrance des cartes de
		résidents
+ 3 mois à 1 an	Ar 225 000	300 €
1 à 2 ans	Ar 225 000	400 €
2 à 3 ans	Ar 225 000	533, 57 €
3 à 5 ans	Ar 300 000	609, 80 €
5 à 10 ans	Ar 375 000	838, 47 €
Définitive	Ar 375 000	300 €
Duplicata	Ar 225 000	300 €

Droits payables en Ariary au Front Office EDBM: - en espèce

- par virement bancaire

- par chèque de banque

NB: Cours appliqué = cours mensuel de la Banque centrale (affiché à l'EDBM)

▶ Documents délivrés

- Lettre de notification
- Récépissé de dépôt de demande de visa
- Visa de séjour apposé sur le passeport
- Carte de résident

▶ Département(s) concerné(s)

- EDBM-Visa : Ministère de l'Intérieur

▶ Notes et références

- Loi N°62-006 du 06 Juin 1962 fixant l'organisation et le contrôle de l'immigration.
- Décret n° 94-652 du 11 octobre 1994 fixant les modalités d'application de la loi n° 62-006 du 06 juin 1962.
- Arrêté interministériel n° 8421/97 MAE/MININTER/MI/SESP du 19 septembre 1997 portant application du décret n° 94-652 du 11 octobre 1994.
- Textes sur les visas et carte biométriques

▶ Horaire

- Réception des dossiers : du lundi au jeudi : 8h30 à 11h30
- Délivrance : du lundi au vendredi : à partir de 13h30 à 16h00
- Demande d'information : du lundi au vendredi

Courriel: edbm@edbm.mg - Site web: www.edbm.mg